Rencontre nationale

Formes agricoles & urbaines dans la ville territoire

Le 30 novembre 2010
à Rennes Métropole

Terres en villes

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence

Présentation

Considérés au plus fort de l'expansion urbaine récente comme des vides et des réserves foncières, les espaces agricoles urbains et périurbains acquièrent aujourd'hui peu à peu droit de cité.

La métropolisation et l'élaboration des SCoT leur donnent une place stratégique. Ils sont à la fois partie du tout de la ville territoire et espaces particuliers qu'il convient de préserver et d'aménager en mettant en valeur leur multifonctionnalité ainsi que celle de l'agriculture. Mais leur mise en valeur est aussi le théâtre de conceptions diverses, de projets et de pratiques d'aménagement multiples, parfois d'affrontements, qu'il convient de bien comprendre si l'on veut contribuer efficacement à la co-construction de la ville durable et au renouveau de la question agricole.

Terres en Villes, ses partenaires rennais (Rennes Métropole, Pays de Rennes, Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, la Conférence des Villes de Bretagne) et nationaux (Certu, FNAU, AURAN, IAU, APCA …) ont choisi d'interroger ces formes agricoles et urbaines en privilégiant les échanges entre chercheurs, élus, professionnels et autres acteurs ainsi que la confrontation européenne.

Comment gérer l'interface entre formes urbaines et formes agricoles ainsi que les usages partagés qui en découlent, dans la ville territoire au regard des trois échelles identifiées ?

- **L'échelle du grand territoire,**
- **L'échelle de l'interface bâti/non bâti**
- **L'échelle de l'exploitation agricole**

Sommaire

Séance d'ouverture 4

Daniel DELAVEAU, Président de Rennes Métropole

Bernard POIRIER, Co-président de Terres en Villes, Vice-président de Rennes Métropole délégué à la prospective et au développement durable

Gilles GUILLOMON, Secrétaire général de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Michel CORAJOUD, paysagiste et Grand Prix de l'Urbanisme 2003

Intervention de cadrage 6

Pierre DONADIEU, Professeur à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles : «La campagne urbaine, regard historique sur l'évolution du rapport ville-campagne»

Quelles formes agricoles et urbaines pour le grand territoire ? 8

Bernardo SECCHI, architecte urbaniste

Daniel CUEFF, Conseiller régional de Bretagne, Président de l'Établissement Publique Foncier de Bretagne

Dominique CHALUMEAUX, Président du groupe de travail Agriculture périurbaine-APCA

Alfred PETER, paysagiste

Laurent THERY, Président du Club Ville-Aménagement, Grand Prix de l'Urbanisme 2010

L'exploitation agricole, créatrice de formes agricoles et urbaines 14

Xavier LAUREAU, réseau de fermes Chapeaux de paille

Jean-Claude PIERRE, environnementaliste, réseau Cohérence

Hervé GARIN, agriculteur et administrateur de Terres en Villes

Table ronde «Concilier les différentes échelles identifiées» 18

Jean-Yves CHAPUIS, Vice-Président de Rennes Métropole délégué aux formes urbaines

Michel CORAJOUD, paysagiste

Gilles GUILLOMON, Secrétaire général de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Serge BONNEFOY, Secrétaire technique de Terres en Villes

Clôture

par **Bernard POIRIER**, Co-président de Terres en Villes

Ateliers européens sur l'interface entre formes bâties et formes agricoles dans les projets d'aménagement 24

Atelier 1 : Les périmètres régionaux d'intervention foncière agricole en Ile-de-France et la ceinture verte de Bruges

Atelier 2 : Les expériences de Rennes Métropole et les expériences allemandes

Atelier 3 : Le projet agricole des terres du Velin (zone maraîchère du Grand Lyon) et le parc agraire de Baix Llobregat (Barcelone)

Atelier 4 : Le Parc de la Deule et le parc agricole de Milan Sud

De gauche à droite : G. GUILLOMON, M. CORAJOUD, B. POIRIER, D. DELAVEAU ET P. DONADIEU

Séance d'ouverture

Daniel DELAVEAU
Maire de Rennes et Président de Rennes Métropole

Après avoir salué la présence à cette rencontre de trois grands prix nationaux de l'Urbanisme, et remarqué la diversité des participants qui révèle l'intérêt et l'actualité du thème, Daniel Delaveau rappelle combien à Rennes Métropole « l'agriculture fait partie de la ville… la ville de demain, est cette ville archipel qui intègre les différents aspects de la vie, y compris la dimension agricole ». En France même si l'activité agricole reste essentielle, 75% de la population est urbaine et 92% le sera en 2030. Les modes de vie et les comportements sociaux s'uniformisent, deviennent urbains, que l'on habite en centre-ville ou dans les espaces agricoles de la ville archipel. La clé du développement, c'est le maintien d'une politique d'accueil des populations prenant en compte la qualité des territoires et la préservation des espaces naturels et agricoles. D'ailleurs, c'est souvent autour de nos villes que la qualité des terres est la meilleure, donc un enjeu de la ville-territoire de demain est de savoir intégrer l'agriculture, tant dans sa dimension économique et emploi que dans ses dimensions spatiale et de services. La mixité des villes et des agglomérations se décline jusqu'au bout : mixité sociale, fonctionnelle et mixité des activités, y compris agricoles, agroalimentaires… Le débat sur la densification, «refaire la ville sur la ville», amène à avoir une approche volontariste et large de la ville-territoire, de la « ville archipel » chère à Jean Yves Chapuis, qui intègre la préservation mais aussi la création de la biodiversité, c'est une nouvelle conception de la nature en ville au même titre que la reconsidération de l'agriculture périurbaine comme constitutive de nos territoires. Notre participation depuis la création au réseau innovant « Terres en villes », la signature hier soir de la Charte Terres en villes et notre programme local de l'agriculture de Rennes Métropole, un document-cadre surprenant pour tous ceux qui n'imaginent pas que les élus de la ville signent avec des partenaires agricoles, tout cela est au service de cette vision de la ville archipel, où les destins de la ville et de l'agriculture sont désormais liés.

Gilles GUILLOMON
Secrétaire général de la chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Le territoire des agglomérations et des pratiques quotidiennes des habitants dépasse les limites administratives ; les exploitations agricoles se retrouvent souvent au cœur d'espaces en développement et des flux de déplacements, d'où la nécessité d'établir de bons rapports entre acteurs agricoles et urbains. En Ille-et-Vilaine, l'agriculture et les activités qui y sont liées apportent près de 40% des emplois. Même si la politique urbaine tend à économiser l'espace, la croissance des centres commerciaux et industriels montrent qu'il y a encore des efforts à faire et la mise en place prochaine d'une charte foncière départementale y participera. En plus de sa production marchande, l'agriculture produit des aménités positives qui profitent à l'ensemble de la société, d'où le rôle important qu'elle doit jouer dans l'aménagement du territoire. Cependant, les seules règles du marché ne permettent pas la juste valorisation de ces aménités. Les Contrats Territoriaux d'Exploitations ont tenté d'apporter une réponse, en leur temps, mais nous devrons rouvrir ensemble cette question de la multifonctionnalité. Les espaces agricoles ne sont heureusement plus considérés comme des espaces vierges dans lesquels rien ne se passe et sur lesquels la ville va pouvoir s'étendre. Dernière question fondamentale, celle de la gouvernance des espaces agricoles : « Nous appartenons à une minorité du département qui occupe la majorité du territoire, mais cette minorité vit de ce territoire qui est son support d'activité économique, qui doit rester fonctionnel. Nous espérons bâtir avec Rennes une relation de confiance qui assure au monde agricole le droit d'orienter, de décider un petit peu de l'évolution de cet espace agricole qui est son outil de travail, c'est un droit légitime que nous allons pouvoir construire ensemble. »

Bernard POIRIER
Co-Président de Terres en Villes, 1er Vice Président de Rennes Métropole délégué à la prospective et au développement durable

Après avoir excusé Gérard Seigle-Vatte, l'autre Co-Président de Terres en Villes représentant les Chambres d'agriculture, Bernard Poirier présente cette association-passerelle entre monde agricole et acteurs de la ville, qui regroupe 22 grandes agglomérations et pilote quatre grands chantiers : la planification dans le territoire des agglomérations ; la co-construction des politiques ; la question de l'alimentation et des circuits courts ; les politiques européennes en devenir. En tant que Vice Président de Rennes Métropole, il rappelle que depuis longtemps l'agriculture a sa place dans les réflexions sur la ville et que les politiques menées essaient donc d'être le plus transversales possible, à l'image par exemple du plan «climat-énergie-territoire» où sont présents les questions de l'habitat, des transports mais aussi la question agricole.

Michel CORAJOUD
Paysagiste et grand prix de l'Urbanisme 2003 - Fil rouge de la journée

C'est lors d'un voyage au Japon où des pans d'agriculture étaient conservés au milieu de la mégalopole tokyoïte qu'il a été sensibilisé à la problématique agricole. Avec les murs à pêche de Montreuil, il a pu travailler sur une ville façonnée par une horticulture « pré-urbaine ». À l'inverse, d'autres expériences lui ont montré combien la ville pouvait nier voire détruire le paysage agricole, à l'Isle d'Abeau, ou sur le littoral. Pour convaincre de considérer l'agriculture partie prenante de l'aménagement du territoire, de considérer le couple ville-agriculture comme un tout, il expose l'exemple du territoire de Collioure : l'agriculture viticole du Banyuls y est en péril mais son maintien est décisif pour la conservation de ce territoire côtier en proie à une pression foncière importante. « la ville doit se reconstituer, doit se reformer, et cette agriculture doit garder sa place aux abords de la ville ». « le problème des déplacements va obliger tout le monde à se serrer un peu les uns contre les autres, que la ville devienne un peu plus dense et que d'une certaine façon on protège ces terres agricoles. »

Intervention de cadrage

Pierre DONADIEU

Professeur à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles – la campagne urbaine, un regard historique sur les relations ville-campagne

Pierre DONADIEU a souvent répété que « l'agriculture fait partie de la ville » et, s'il est heureux aujourd'hui d'entendre d'autres le dire, il va tenter d'expliquer comment on en est arrivé là. Il s'appuie sur les formes, formes urbaines comme images de la matérialité construite, de l'agglomération et ses infrastructures, et formes agricoles de moins en moins vues, que l'on va re-regarder avec probablement un autre sens qu'autrefois. Comment, d'agricultures nourricières concentrées autour des villes pour l'alimenter, est-on passé à des formes agricoles dispersées par la ville diffuse, et qui, aujourd'hui, sont en passe de retrouver une cohérence ? L'histoire des relations entre la ville et l'agriculture a été grossièrement marqué par cinq phases, cinq processus :

- Le premier temps, du moyen âge au XIXe siècle, a été marquée par la question de l'alimentation de la ville et la concentration autour des murailles de l'activité de maraîchage, d'arboriculture, des vignes... Support de sa sécurité alimentaire, l'agriculture était donc concentrée autour de la ville qui en retour protégeait les agriculteurs.

- Second processus durant le XXe siècle, grâce au développement des transports, les aliments peuvent être importés de plus en plus loin et les formes agricoles commencent à être disloquées par la concurrence : remplacées soit par l'urbanisation, soit par les céréales. Il en résulte, après 1950, un étalement urbain qui engendre l'effritement des formes agricoles dans la ville diffuse.

- La troisième période est marquée par la reconquête : on commence à nommer l'espace agricole, les agriculteurs sont vus en tant qu'acteurs de ces territoires. Apparaissent des formes de résistance et un retour sous des formes adaptées au marché urbain de proximité. Dans un contexte marqué par des crises alimentaires, un certain nombre d'enjeux apparaissent sur la nature des aliments. Une alternative est donnée au citadin de fréquenter l'espace de la campagne, de cueillir lui-même et où, en tant que consommateur, il peut « contrôler » en quelque sorte le lieu, l'exploitant et s'informer sur ce qu'il va consommer. L'enjeu de la résistance agricole est encore plus vital dans des villes denses, mal contrôlées, en crise, en guerre, comme à Beyrouth où l'agriculture urbaine est une question de survie.

- Le quatrième processus voit émerger une demande sociale qui s'intéresse de plus en plus aux services liés à ces espaces agricoles, à leur perception, à leur usage, et plus seulement aux produits alimentaires. L'État et les collectivités ont invité les acteurs agricoles à une diversification et un changement de regard s'est opéré sur l'agriculture, maintenant considérée comme créatrice d'un ensemble de services urbains, d'aménités urbaines qui ont des valeurs esthétiques, symboliques, patrimoniales et de biodiversité. En exemple, le plateau de Saclay et l'ouverture au public de ces espaces pour découvrir l'agriculture dans cette région et éviter que ces territoires soient des territoires fermés. De fait, l'espace agricole devient une infrastructure urbaine au même titre que, par exemple, les transports. D'où l'intérêt de l'inclure dans les processus de planification urbaine. Mais comment ces activités et formes agricoles, qui revendiquent la liberté d'accès au marché, peuvent-elles être inscrites dans les projets urbains, avec leurs règles, leurs procédures ? La planification ne doit pas simplement programmer ces activités mais les intégrer à la ville, dans une logique de coproduction. Par exemple, pour lutter contre l'étalement urbain, le schéma directeur de l'Île-de-France utilise la puissance de l'espace agricole comme frein, avec des biens et services rémunérés, notamment dans la plaine de Versailles ou sur le plateau de Saclay. Le travail infatigable du photographe Jacques de GIVRY a réussit à intéresser le public sur l'espace à l'arrière du château de Versailles, à rendre visible ses agriculteurs. On retrouve le même processus dans le SCOT de Montpellier et son inversion du regard sur la ville-territoire. Dans les basses vallées angevines, l'agriculture d'élevage est soutenue pour co-produire cet espace inondable à la biodiversité riche, et résister à l'envahissante monoculture du peuplier.

- La cinquième étape concerne l'évolution des paysages agricoles sous l'influence des demandes sociales et des politiques des collectivités. Cette évolution peut tendre vers une nostalgie, une manière de ressusciter des paysages que l'agriculture agro-industrielle ne peut pas offrir aux citadins, comme à Duisburg et sa ferme reconstitué, une vraie ferme de proximité, pédagogique, mais gérée par la municipalité. Mais cela peut aussi tendre vers l'innovation comme ce projet de quartier agricole à proximité de Munich, structurant les paysages et livrant ses produits via un tramway maraîcher.

Pour conclure, Pierre Donadieu propose trois formes paysagères agri-urbaines, juxtaposables dans une ville-territoire en fonction des marchés qui dominent. La première où les marchés urbains et touristiques vont dominer : paysage patrimonialisé avec des agricultures de proximité, de loisirs et touristiques, des fermes équestres ou pédagogiques. La deuxième forme paysagère concerne les lieux où dominent les marchés agroalimentaire nationaux ou internationaux : paysages agro-industriels, fermes de production céréalière, laitière... La troisième est marquée par les marchés environnementaux et de paysage qui dominent les projets urbains : les formes de paysages de nature urbains, péri-urbains, coulées vertes, biodiversité, gestion des risques naturels... « Toute politique de paysage agri-urbain commence par un changement de regard sur l'existant et une création d'images et de projets » « Ce n'est pas une utopie, cette réalité existe déjà. Il s'agit de maintenir, d'introduire dans le projet urbain ces projets d'espaces agricoles, de maintien des exploitations agricoles, de réinventer à la fois des usages de ces espaces et la manière finalement de les gérer, de les co-produire avec le monde agricole. »

Quelles formes agricoles et urbaines pour le grand territoire ?

Bernardo SECCHI architecte-urbaniste

« Agriculture et métropole durable, changement de paradigme : illustration par les démarches italiennes, principalement du Plan Paysage des Pouilles en Italie »

Bernardo Secchi a notamment travaillé sur le Salento, « le talon de la botte de l'Italie », territoire d'oliviers et de vignobles d'une grande beauté, qui connaît trois problèmes principaux :

- Le premier concerne la double concurrence à laquelle est soumise l'agriculture : une extension du vignoble pour la production de vin de qualité qui repousse les cultures vivrières, et l'État italien qui accorde des subventions pour la production d'énergie et pousse à «cultiver» des panneaux solaires, là aussi au détriment des productions agricoles. Le résultat est que l'on doit importer les pommes de terre depuis l'Amérique latine, avec un bilan énergétique paradoxal.

- Le deuxième problème concerne l'agriculture constitutive du paysage. Par exemple, le paysage typique de la Toscane résulte d'un projet récent (XVIIe - XXe) de rationalisation de la production agricole et des relations sociales. L'afflux touristique modifie cet équilibre agricole et social et risque donc de détruire ce paysage. De même dans le Salento, même si la grande propriété foncière qui a produit le paysage était très différente.

- Le troisième problème résulte des relations entre agriculture et urbanisation. Dans les années soixante-dix, la région de Salento a été le théâtre d'un phénomène de dispersion énorme, qui a produit un territoire poreux, une nébuleuse. On est passé d'un système très solidifié, d'une ville multipolaire avec de très beaux centres historiques, à un système étalé, gazeux. Cette dispersion s'est produite par un processus de «capital saving» dans lequel on a investi le moins possible. L'urbanisation s'y est développée de manière intéressante en utilisant les chemins de desserte agricole, mais elle n'a pas envahit la zone des oliviers. Ces espaces, considérés comme monuments intouchables, ont réussi a opposer une résistance à l'urbanisation. Cette rationalité minimale a donc joué en faveur de la préservation d'une partie de l'espace agricole. Mais la côte du Salento est devenu un lieu à la mode pour le tourisme de vacances, avec le développement lié des centres commerciaux, zones d'activités... De plus la population des agriculteurs vieillit et elle n'arrivera bientôt plus à récolter les olives. Pour répondre à ces enjeux, l'équipe de Bernardo Secci a élaboré plusieurs scénarios :

> *Le premier, «widespread of nature», concerne les relations entre la terre et l'eau. Partant de la logique «expansion, inflitration, percolation», il vise à préserver et ramener la ressource d'eau douce qui agit comme tampon naturel contre l'étalement urbain et qui stoppe la salinisation en cours des terrains.*

> *Le deuxième, «infiltration of nature», est dans une logique de laisser la nature se développer pour arriver à une région boisée là, où habituellement on retrouve un paysage de pierre.*

> *Le troisième, «a cultivated park» propose le développement d'un parc cultivé. Le territoire subit une pression foncière qui s'amorce par le nord. Autre problème, les vignobles qui, suite à leur succès à l'exportation, sont en forte expansion. Puis, l'expansion de l'urbanisation, avec une prévision à 149 124 nouvelles implantations entre 2001-2021. Une expansion qui peut se développer le long des côtes et/ou de manière réticulaire, le long des axes de communications. Cela entraine des risques de désertification et la nécessité de développer l'énergie.*

En conclusion, tout plan d'urbanisme aujourd'hui, à grande ou petite échelle doit prendre en compte le développement de l'agriculture et construire une vision globale du problème. L'Europe, aujourd'hui juste autosuffisante, risque de se confronter à une carence de ses surfaces agricoles, au moment où les multinationales sont à la recherche de terres fertiles partout sur la planète. Ensuite, il faut une politique paysagère plus forte, il ne faut plus considérer le paysage comme une option, et c'est en premier lieu l'agriculture qui produit le paysage. Enfin, il y a nécessité d'agir à toutes les échelles, y compris la plus petite du projet urbain. Depuis 5 000 ans les villes sont là où se trouvent les terres fertiles qui peuvent nourrir leur population et ce sont aussi ces lieux qui concentrent un maximum de biodiversité.

Table ronde

Daniel CUEFF, président de l'Établissement public foncier (EPF)

Dominique CHALUMEAUX, président du groupe de travail agriculture péri-urbaine de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture

Alfred PETER, paysagiste qui a travaillé sur Montpellier et sur Rennes

Laurent TERHY, grand prix de l'urbanisme 2010, directeur de la SEM Euralille, également président du Club villes aménagement

Daniel CUEFF - conseiller régional, Président de l'Etablissement public foncier de Bretagne.

L'urbanisation, en Bretagne, concerne essentiellement l'habitat individuels dont nombre de résidences secondaires sur le littoral en particulier. En sept ans, l'artificialisation a augmenté en Bretagne de 18 % alors que la population ne s'est accrue que de 6,1 % et les surfaces industrielles ont doublé en vingt ans.
On a consommé 25 000 hectares d'espaces agricoles entre 2000 et 2007. Le constat de cette surconsommation d'espace est désormais partagé par tous les acteurs, de toutes les familles politiques. Chacun sait aussi que les solutions passent par la densification et la requalification de la ville et des bourgs sur eux-mêmes, et Rennes en donne un bon exemple. L'agriculture ne doit plus être perçue comme des terres ou s'étendre, mais intégrée dans une politique économique, de relation entre la ville et son agriculture. Cependant, cet enjeu fait face à de nombreuses résistances : le coût important du foncier, notamment sur le littoral et dans les îles, fait qu'actuellement des maires rencontrent des difficultés à créer du logement social ou simplement abordable pour maintenir la population locale. Il faut pouvoir instaurer un rapport de force pour l'acquisition du foncier. Il y a aussi l'importante problématique des plans locaux d'urbanisme (PLU), car rares sont ceux qui intègrent l'agriculture comme une activité économique aux portes de la ville. Les questions énergétiques et de biodiversité ne sont pas envisagées

dans la problématique de la consommation d'espace. Les petites communes ont aujourd'hui encore une difficulté à penser l'urbanisme autrement que par des lotissements. Lorsqu'on leur évoque une densification, au moins vingt logements à l'hectare, les images qui arrivent aux ruraux sont les images de la ville, qui ne correspondent pas à ce qu'ils souhaiteraient. Il y a là donc une véritable ingénierie, une véritable stratégie, un véritable urbanisme spécifique à trouver pour le monde rural. Avec le contexte du Grenelle, la demande de bio et de circuits courts augmentent, il y a une attente d'évolution de l'agriculture, qu'il faut pouvoir accompagner sur le plan foncier. Les nouvelles exigences de performance thermique risquent d'abandonner en chemin des «friches de lotissements» des années 70, il faudra là aussi sans doute des outils fonciers pour mener leur réhabilitation. Enfin, la modification du climat aura des incidences sur l'agriculture et aussi sur le bocage, précieux aujourd'hui pour la biodiversité, pour le climat, pour l'agriculture comme pour le paysage, nous devons envisager toutes ces questions de façon prospective pour définir une volonté, une ingénierie et des outils fonciers convergents.

Dominique CHALUMEAUX Président du groupe de travail «agriculture périurbaine» de l'Assemblée permanente des chambres d'agricultures (APCA)

Je voudrais d'abord dire ma surprise et ma satisfaction, après les premiers témoignages des urbanistes qui ont parlé avec amour de la terre et du travail des agriculteurs, mieux que je n'aurais pu le faire moi-même. Les relations entre la ville et l'agriculture ont de tous temps été diffuses et compliquées. L'espace, c'est l'outil de travail de l'agriculteur, et on a réussi quand même, au fil du temps, à faire comprendre que la terre agricole, l'espace, n'avait pas une vocation agricole à défaut de pouvoir en faire autre chose. Parce qu'elles travaillent aujourd'hui, et de plus en plus, sur des tas de thématiques communes (le foncier, les PLU et les SCoT (schémas de cohérence territoriale), l'eau, la gestion des déchets...), Chambres d'agriculture et villes étaient donc amenées à se rencontrer. Avec la structuration des territoires en Pays, les questions des infrastructures, du logement, des déplacements, ont pris une dimension nouvelle : elles sont dorénavant réfléchies avec plus de monde. Bien loin est le temps où les chambres d'agriculture ne s'occupaient en vase clos que du développement agricolo-agricole. L'agriculture est considérée sous des rapports d'interactivité, de valeur ajoutée, de complémentarité et d'attractivité. La conjoncture a aussi joué sur ce changement de regard : risques climatiques, dérèglements économiques, envolée subite des prix qui a généré des difficultés d'approvisionnement, des crises de la faim dans certaines parties du monde. Pendant longtemps, on a considéré que la disparition de la terre agricole n'était pas importante, mais on se questionne désormais sur la capacité de la planète à nourrir toute sa population. On a la chance en France d'avoir le climat, la qualité du sol, des plaines extrêmement fertiles, un savoir-faire formidable accumulé au travers des siècles par des générations de paysans, et une agriculture extrêmement bien structurée. Les chambres d'agricultures s'investissent davantage sur cette problématique de l'agriculture péri-urbaine, qui concerne aujourd'hui 40% des exploitations. Mail l'enjeu du gaspillage foncier est surtout dans les bourgs, car il est difficile pour un maire rural de dire à un jeune couple qui veut s'installer dans sa commune, qui a toujours rêvé de la «petite maison dans la prairie», de lui dire non, ce n'est pas possible, on va concentrer, on va densifier, vous allez être à la campagne mais quasiment aussi serrés qu'en ville. Au groupe national, nous réfléchissons sur les aménités positives : qu'est-ce que la ville peut apporter à l'agriculture de proximité ? Pas seulement les circuits courts, mais aussi toutes les formes possibles d'accueil à la ferme. L'implication des élus est nécessaire pour qu'il puisse y avoir en permanence des interactions positives.

Alfred PETER, paysagiste

Alfred PETER est intéressé par ce come-back de l'agriculture, ces images dans les revues d'urbanisme avec une ville dense et en premier plan un troupeau de vaches paissant sereinement. Il souligne l'importance des politiques foncières, ingrates et invisibles, pour pouvoir affirmer une rupture paysagère aussi forte. C'est en inversant le regard comme à Montpellier qu'on va concevoir la ville de demain, en valorisant la part agricole plutôt qu'en culpabilisant sur la ville qui s'étend sans fin. Aujourd'hui, vouloir planifier à quinze ou vingt ans le développement volatil de la ville gazeuse de Secchi, c'est à peu près aussi juste que de lire l'horoscope. C'est plutôt en se basant sur les valeurs de la nature, sur les valeurs de la géographie que l'on pourra construire quelque chose qui a des chances de durer. En période de crise financière et d'assèchement des moyens des collectivités, ce travail du non-construit à travers des projets agricoles peut permettre justement de fabriquer une ville dans laquelle la valeur nature, la valeur agricole va devenir une sorte de permanence et la substance bâtie se construira avec cette valeur au gré des effets conjoncturels.

Laurent THERY, directeur de la société d'aménagement SAMOA, grand prix de l'urbanisme 2010

Laurent THERY a travaillé sur la métropole Nantes-Saint Nazaire. Il commence par évoquer l'articulation très ancienne que connaît Nantes entre développement urbain et agriculture. La relation entre agriculture et ville est depuis très longtemps étudiée autour des politiques foncières, des aides au maintien de l'agriculture et des partenariats à développer. L'idée de retournement, de régénérescence de la ville sur elle même construit les projets urbains du territoire nantais. Par exemple, l'île de Nantes qui prend en compte la grande échelle dans son projet : le fleuve, la biodiversité, la présence de la nature en deviennent des éléments constitutifs. Mais concomitamment l'étalement urbain non maîtrisé s'est accéléré sur le territoire depuis dix ans, et ce phénomène continuera, l'un ne compensera pas l'autre. Malgré tout, depuis une vingtaine d'année, une évolution culturelle essentielle est à l'œuvre : on est parti de l'idée métropolitaine comme une question économique, de développement, d'infrastructures, puis un changement de paradigme s'est opéré peu a peu, la question du vide, celle de la nature sont devenues centrales pour qualifier et organiser le développement de la ville. Trois questions distinctes à traiter ensemble : la ville, la nature et l'agriculture, mais attention, la nature et l'agriculture ne sont pas la même question. Les SCoT, la planification urbaine à grande échelle, traitent ces questions par des limites, des contraintes nécessaires, mais le réglementaire n'est pas suffisant, notamment dans les territoires à forte pression comme les espaces côtiers. La culture des lieux, les intérêts économiques et la volonté politique peuvent aller à l'encontre de la réglementation. Ils ne s'agit plus seulement de dire où sont les limites, ni même de les faire respecter, mais il faut mêler ensemble développement de la ville, maintien de l'agriculture, et protection des espaces naturels. Il faut aussi une ingénierie de haut niveau, qui saura dépasser les réflexions sectorisées pour concevoir des projets intégrés entre l'ensemble de ces éléments, pour réussir l'approche globale dont parle Bernardo SECCHI.

Débat avec la salle

Vincent SCHUMACHER de Bordeaux évoque la commercialisation en circuit court, le bio dans les cantines incompatible avec l'obsession de baisser le coût unitaire des repas. Il aborde aussi la dispersion des compétences entre les collectivités, préjudiciable pour l'agriculture péri-urbaine. Les régions traitent d'économie, les départements d'espaces naturels sensibles, les collectivités les plus indiquées seraient peut-être les métropoles, mais quid des « métropoles Balladur » qui se limitent à des critères démographiques. Les espaces naturels sensibles ont parfois des cahiers des charges tellement contraints que les jeunes agriculteurs ne veulent surtout pas venir s'installer. Sur les SCoT, il rappelle l'article R122-3 qui permet de délimiter précisemment les terrains à protéger. Le SCOT de Bordeaux, depuis plus de dix ans, délimite la viticulture et moins de 0,1% des terrains ont été reversés à l'urbanisation. Il ne pense pas que pour sauver l'agriculture péri-urbaine, il suffise d'acheter les terrains, il faut surtout travailler avec les agriculteurs.

Charles LE PRÊTRE, élu de la Chambre d'agriculture d'Ile-et-Vilaine et délégué à Terres en Villes, se réjouit de voir une assemblée relativement jeune à cette rencontre car le sujet concerne les prochaines générations. Il note une évolution du sujet : au départ, quand on parlait d'agriculture, c'était la PAC, l'OMC ; on ne voit pas de quoi on pourrait parler localement ni comment agir localement. L'urbanisme, c'était l'organisation de la ville ; la campagne et les agriculteurs étaient considérés à part ; l'espace agricole comme espace vide et, de fait, libre. L'évolution a suivi différentes étapes : après avoir été vue comme réserve foncière, l'agriculture a été perçue comme barrage à l'urbanisation, puis synonyme d'espace vert, de ceinture verte. On a ensuite focalisé sur l'économie d'espace et aujourd'hui on évoque la question alimentaire. Nous, les agriculteurs, on a toujours cru que c'était notre métier… Il a fallu trente ans pour le réaffirmer pleinement. Les politiques et urbanistes n'ont jamais bien su aborder la question agricole, et j'espère qu'on va sortir des outils qui vont les accompagner pour les PLU, ou les différents plans d'urbanisme. Sur la question des circuits courts, sans remettre en question ce modèle qui doit se développer, il ne concerne aujourd'hui que 2 % de la consommation et il faut aussi garantir à l'agriculture conventionnelle de taille familiale les conditions d'une « vivabilité » dans ce système urbain.

Jean-Philippe GALLARDO, de la mairie de Pessac, cite M. CUEFF qui a évoqué les enjeux fonciers au niveau quantitatif. Selon lui, il y a aussi un fort enjeu de qualification des territoires agricoles et naturels sur lesquels on travaille, de reconnaissance de la valeur des sols. La notion de patrimoine, liée au développement durable, peut aider à cette reconnaissance : le sol comme ressource agronomique, un patrimoine naturel non renouvelable, comme outil de travail et donc patrimoine professionnel, mais aussi comme patrimoine culturel, résultat d'un travail séculaire transmis par des générations de paysans. Ce sol agricole est aujourd'hui objet de convoitises forte pour l'énergie photovoltaïque, les cultures énergétiques, pour le développement de la forêt, des espaces récréatifs, et bien sur pour l'étalement urbain et l'enjeu du logement.

Frédérique DE GRAVELAINE, auteure et journaliste en urbanisme, rebondit sur le thème du projet global, des métropoles durables où l'agriculture a sa place, de l'économie circulaire, où en fait les déchets des uns sont les ressources des autres, où on peut penser un projet d'une manière collective, coproduite en imaginant que les proximités ne sont pas forcément des contraintes pénibles mais aussi sources d'échanges et d'enrichissement mutuel. L'agriculture est aussi un moyen de lutter contre le CO2 et pas seulement de préserver la biodiversité.

Lilian VARGAS, de l'association pour le développement agricole dans l'Y grenoblois (ADAYG) se demande si la seule forme agricole destinée à pénétrer la forme urbaine, n'est pas finalement l'agriculture rêvée par les urbanistes. Aussi, comment, dans le grand territoire, on peut intégrer toutes les formes d'agricultures, pas seulement une bio, ou qui privilégie les circuits courts. Comment arriver à gérer cette relation entre une agriculture banale, de polyculture-élevage, extensive donc qui prend de la place, et la ville qui doit aussi se développer.

Michel CORAJOUD lui répond avec la place de l'éducation qui manque au sein des débats. Les urbains et les ruraux sont deux mondes qui se méconnaissent aujourd'hui, ceux qui fabriquent la ville ignorent souvent tout de la ruralité. Pour exemple, il évoque les formes urbaines en périphérie qui ne regardent même pas la campagne dans laquelle elles s'installent, qui n'y sont même pas mises en perspective. Le fait de ne pas respecter le parcellaire dans l'installation de ces étalements urbains est révélateur. La campagne en périphérie de la ville est vraisemblablement la monumentalité de cette ville diffuse. Il faut considérer la campagne comme une monumentalité possible et il faut que la ville périphérique regarde cette campagne, et pour cela, il faut que les architectes s'intéressent aussi à la campagne, à la nature, il faut peut-être ajouter de la biologie à leur cursus.

Laurent THERY rejoint Michel CORAJOUD sur l'importance de la culture et de l'éducation. Pour partager cette culture de la ville, il faut apprendre à réfléchir à travers les vides, le paysage, le grand territoire, à des dimensions qui ne s'arrêtent pas à celles de l'urbanisation, pour organiser et qualifier la ville de demain. Il prend en exemple la manifestation artistique biennale « Estuaire », imaginée par Jean Blaise le long de la Loire, où les visiteurs viennent voir des œuvres mais repartent en ayant découvert des lieux proches de leurs pratiques quotidiennes mais qu'ils ne soupçonnaient pas si forts, passionnants.

Daniel CUEFF partage le pessimisme quant à l'étalement urbain mais la volonté politique doit permettre à terme de renverser la situation. En illustration, il parle de l'éco-conditionnalité : pour bénéficier des aides régionales en Bretagne, les opérations urbaines, quelques soit leur taille, doivent rassembler un architecte urbaniste, accompagné par un bureau d'études paysagères et un bureau d'études thermiques. Ceci pour en finir avec les lotissements conçu autour de la voirie et de la voiture.

Dominique CHALUMEAUX rejoint les remarques sur l'éducation à l'économie de l'espace comme enjeu sociétal. Il souligne qu'en France on perd chaque année plus de 70 000 hectares. On n'échappera pas à densifier les activités comme l'habitat, compte tenu du vieillissement, de la décomposition familiale.

L'exploitation agricole, créatrice de formes urbaines et agricoles

Xavier LAUREAU

Créateur de la ferme de Gally et du réseau Chapeaux de Paille réseau de fermes de cueillettes en France

Deux réactions par rapport au débat précédent : d'abord la surprise de ne pas avoir entendu beaucoup parler de l'homme, des acteurs agricoles. Il ne faut pas oublier la place de l'homme, sa dynamique propre est à l'origine des projets. La vitalité économique des acteurs agricoles est un principe préalable à tout projet. Les terres céréalières ont été endormies avec les aides de la PAC pendant de nombreuses années, alors que les maraîchers par exemple ne touchent aucune aide. Cela a amené un déséquilibre au dynamisme : les céréaliers et maraîchers n'ont pas la même façon de penser. Et puis il faut remarquer cette humilité permanente qu'ont les acteurs agricoles par rapport à l'urbanisme, au paysage, qui est une posture très néfaste à l'écoute et au dialogue sincère pour des projets en communs. Comme beaucoup de minorités, le monde agricole n'écrit pas, ne se pense pas au futur. Pourtant, il y a une responsabilité qui est de se projeter pour poser un projet de territoire face au projet urbain.

En 1985, Xavier LAUREAU a co-fondé, avec cinq agriculteurs de la région parisienne, le réseau Chapeaux de Paille : réseau national de fermes de cueillettes. Le projet a été inspiré des groupements de circuits courts anglo-saxon qui partagent un soutien technique, une expérience et une centrale d'achat. Il s'est développé régulièrement : depuis 25 ans il accueille maintenant 24 cueillettes. Le principe est d'être ouvert tous les jours d'avril à octobre, y compris les week-ends. Le GIE (groupement d'intérêt économique), le regroupement de ses membres, permet un partage de connaissances, de moyens et de résultats dans un respect de la diversité des structures. Il est responsable de la ferme de Gally. Il dispose de 140 hectares de grandes cultures et 60 hectares entièrement en cueillettes. Cet espace connaît aussi une diversification dès 1960 : espace maraîcher, jardinier, horticole, paysagisme au service des entreprises, la cueillette en libre service, l'animation et la pédagogie. Cette diversification de l'activité est née d'une volonté de rester acteurs sur le territoire dans lequel ils sont nés et auxquels ils sont attachés. Aussi, pour trouver une meilleure rentabilité agricole, un meilleur développement de l'entreprise car cette intensification permet à des nouveaux projets d'émerger et de favoriser les passages de générations. Ils font souvent face à des situations de handicap foncier. Elle leur a permis d'être à la fois locataires, propriétaires exploitants d'une partie du bâti et dépositaires d'un bien public avec une partie des bâtiments qui appartiennent à l'État, au château de Versailles. Ils ont donc un partenariat public-privé pour renouveler les concessions sur des longues périodes. Cette forte volonté d'agir sur le terrain a permis à la ferme de Gally d'être engagée dans la réflexion avec la Région Île-de-France sur les territoires agri-urbains et de bénéficier d'un soutien Leader 2009-2013 pour conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité, renforcer l'identité de la plaine, faire la promotion de l'économie touristique locale et considérer que cette plaine de 8000 hectares peut être zone-pilote d'écologie territoriale. Cette dynamique a donc vu un engagement de pratiquement tous les acteurs, autour de la fierté de faire partie de ce territoire commun. Il y a une meilleure reconnaissance des exploitants, à l'instar des photos de J. DE GIVRY, par les élus et une volonté partagée de porter des projets économiques locaux ; une sensibilisation des services de l'État et du département sur la dynamique locale, et prise de relais par l'association pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

Néanmoins, les mêmes pathologies perdurent depuis quarante ans : absence de rigueur dans le zonage de l'usage des sols, difficultés de construire de nouveaux bâtiments d'exploitation, changements d'usage du bâti agricole à la retraite des exploitants, tricherie à l'urbanisme, manque de rigueur des services de l'État et inconstance d'un grand nombre de collectivités locales, qui rendent possible mitage et spéculation. Et une très faible mobilisation des agriculteurs péri-urbains sur les enjeux qui ne sont pas productifs, notamment dans les conseils municipaux. Éloignement de l'amont et de l'aval de toutes les filières qui entraîne un faible investissement des agriculteurs, car ils perdent un temps incroyable, seuls sur des exploitations agrandies. La ville recherche des solutions immédiates alors que les cycles agricoles sont pluriannuels et les cycles fonciers sont générationnels.

Les agricultures péri-urbaines spécialisées nécessitent une multitude de conditions favorables, de facteurs-clés qui agissent en convergence : la qualité des sols, la place de l'eau dans toute valorisation, et le plus important, le niveau de formation des acteurs agricoles et de leurs salariés face aux défis d'une agriculture durable. Nous aurons moins de sols, moins d'eau, moins de chimie, ce qui veut dire qu'il faut plus d'intelligence, plus de compréhension des écosystèmes, mais aussi parler avec la ville, donc des qualités qui ne s'arrêtent pas seulement à l'agronomie. Le regroupement et l'entraide entre exploitants devient plus difficile dans un espace péri-urbain qui isole et pousse à l'individualisme. Il faut aussi pouvoir loger les salariés agricoles et les saisonniers ; accepter les constructions de tunnels plastiques et accompagner leur insertion paysagère ; favoriser aussi la cohabitation entre les différentes formes de cultures, bio et conventionnelles. L'avenir de l'agriculture péri-urbaine repose sur la capacité des acteurs à penser global et agir local. Le système d'agriculture biologique et paysanne est un fantastique laboratoire, mais ne prendra pas le relais de tous les besoins macro-économique en termes d'alimentation. Le dialogue entre toutes les formes d'agriculture et toutes les filières est un préalable à la renaissance des fiertés et à la confiance et, ensuite, au partage des passions pour le territoire. Cet espace péri-urbain est un formidable laboratoire d'innovation, c'est un trait d'union indispensable entre nos sociétés urbaines complexes, immédiates, et le temps long des saisons, du cycle du vivant. « Je voudrais juste dire qu'inverser le regard, inverser les usages, c'est ce que nous vivons. »

Jean-Claude PIERRE

Environnementaliste-réseau cohérence

Il est indispensable de réconcilier citadins et ruraux par de nouvelles formes de coopération et de mutualisation. Il est triste de voir que souvent, pour protéger des captages d'eau, la solution consiste à reboiser les périmètres de protection, cela laisse croire que la protection des ressources en eau est incompatible avec le maintien d'une activité agricole, c'est là quelque chose de grave. La ville d'Augsburg, 315 000 habitants au sud de l'Allemagne, a mis en place une démarche qu'on peut qualifier de solidarité ville-campagne : en 1980, confrontée à une dégradation de ses eaux, les autorités locales ont préféré se pencher sur la question des causes plutôt que s'attaquer aux effets. À la place d'unités de dénitratation, elle a proposé à l'ensemble des acteurs économiques de repenser les méthodes agraires. Pour favoriser un changement des pratiques, la ville a mis en place des démarches incitatives : Une incitation financière d'abord avec une attribution de 200 euros/hectare, garantie pendant 15 ans, ainsi que des conseils en agronomie, avec une coopération entre les agronomes recrutés par la société d'exploitation des eaux et ceux de la chambre d'agriculture locale. Des aides accordées sous conditions de résultat, avec contrôle de reliquats d'azote et de pesticides à la clé. Et enfin un soutien à la commercialisation des produits issus de ces exploitations dans les marchés de restauration publics et via les circuits courts. Résultat : de 48 mg/l de nitrates en 1980, les eaux sont passées à un niveau de 5 mg/l. Ces opérations ont coûté le dixième de ce qu'aurait coûté la mise

en place d'unités de dénitratation, et il n'y a pas eu un agriculteur en moins. Le paysage est reconquit et la biodiversité améliorée. Et un autre résultat peut-être un peu plus subtil : on est sortis des conflits, on a tourné le dos à la juridiciarisation croissante de notre société grâce à des démarches de médiation entre élus, associations de consommateurs, associations d'agriculteurs, environnementalistes. Cet exemple montre que nous ne sommes pas condamnés aux affrontements, mais que, ensemble, il est possible de préserver le bien commun en assurant des activités économiques qui répondent aux attentes de la société.

Hervé GARIN

Administrateur de Terres en villes et agriculteur, produisant des céréales à moins de 10 km du centre-ville de Lyon

Puisqu'on parle d'inversion du regard, on peut se placer du point de vue du paysagiste qui regarde l'agriculteur travailler et le résultat de ce travail sur le paysage, mais Hervé GARUN se place du point de vue de l'agriculteur, dans son champ, qui regarde la ville. Et la ville n'est pas toujours belle ; de ses champs, il a une vue imprenable sur les Minguettes et les raffineries de Feyzin, la vallée de la chimie. Son souhait reste de voir une ville construite de façon plus intégrée à la campagne, avec une bordure conçue comme une continuité, esthétique et agréable. Il insiste sur la question humaine, relationnelle, préalable à tout travail, à toute innovation et rappelle l'intérêt de Terres en Villes, qui promeut un dialogue inter-secteurs. L'agriculteur se retrouve souvent isolé à proximité de la ville, même s'il y a 90 000 habitants autour. Le rôle des collectivités est de faire que ces gens se rencontrent, se parlent pour garantir une relation durable. L'agriculture travaille dans le long terme. Les outils d'intervention doivent donc adopter ce pas de temps long. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou les PAEN (périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels) stabilisent à long terme des terrains agricoles, donnent une visibilité indispensable pour la pérennité des activités agricoles. Le foncier, outil de travail de base de la profession, a par exemple été sacralisé en Suisse, ce qui a permis d'amorcer un changement. Hervé GARUN est acteur sur son territoire du projet «Les grandes terres» : permettre une pérennité de la fonctionnalité agricole de ce plateau du sud-est lyonnais tout en ouvrant son accès aux promeneurs. C'est un territoire indemne de mitage, qui subit donc des pressions urbaines importantes. Sa préservation participe à la protection écologique, économique et offre aux citadins un havre de paix aux portes de la ville. Cette circulation s'accompagne aussi d'une action éducative de découverte du secteur agricole mis en place par la présence de panneaux, de manifestations... Il soulève aussi la question de la topographie, les meilleures terres agricoles sont souvent dans les vallées, la plaine, où s'exerce une pression foncière importante. La ville pourrait elle mener une réflexion pour favoriser leur constructibilité sur les bas de pente, les coteaux ? Enfin, la cohabitation avec la ville est souvent plus facile pour les productions céréalières que pour l'élevage intensif ou le maraîchage. Les grandes cultures sont souvent dénigrées par des défenseurs de productions considérées plus vivrières, mais si on ne laisse pas sa place à cette production, la friche gagne très vite les bords de ville.

Débat avec la salle

André SAUVAGE, Sociologue du réseau ECORURB, remarque que l'agriculture est confrontée aujourd'hui à trois questions d'ordre culture : La re-qualification du rôle de l'agriculteur, de ce que la société attend de lui, renégocier le contrat social avec l'agriculture comme à Augsbourg / La re-qualification du produit, rechercher une nouvelle valeur au produit qui sort des exploitations agricoles, dont l'image s'est dégradée dans une période récente / Réfléchir sur la valeur patrimoniale, qui pose la question de la qualité des espaces agricoles proche de la ville, on a par exemple peu utilisé dans les débats le mot «terroir» alors qu'il sont nombreux autour des villes.

Sur la question de la formation, un intervenant souligne l'importance à faire des passerelles entre les disciplines tout en centrant le travail de chacun sur sa spécialité : « la ville est un sujet trop sérieux pour être confié à une seule personne ». Pour faire des projets intégrés et engendrer un projet territorial partagé, il s'agit d'aller chercher les ressources différemment et travailler entre professions.

Guy DURAND, Professeur à Agrocampus Ouest, rappelle la solitude des agriculteurs soulignée par Hervé GARUN mais demande également de se pencher sur la solitude des urbains et leur comportements vis-à-vis de l'agriculture. En soit, la ferme de Gally est une expérience intéressante car elle permet aux consommateurs de voir la façon dont on produit, et qui produit. Cette communication permet de diminuer les tensions. Enfin, il y a une attente chez les citadins d'espaces dans lesquels ils pourront s'essayer à la production alimentaire, il fau t voir comment les urbanistes gèrent cette demande.

Michel CORAJOUD évoque Gregotti qui soulignait que la campagne était le laboratoire de la ville et que les paysans étaient ceux qui inventaient son vocabulaire. L'agriculteur est un intermédiaire formidable entre la grande nature et la ville, qui fait le pont, qui ouvre l'horizon . En fait, si les agriculteurs font des erreurs, ils en font malgré tout moins que les urbanistes. Quand vous survolez la France, ça reste un pays absolument extraordinaire. Les urbanistes ont à apprendre de l'harmonie qui ressort du dessin de ces champs. Cela montre le rapport d'intimité, de relation entre le dessin du champ et son support. L'agriculteur négocie la rationalité de son champ avec un territoire qui s'y refuse. Le paysage est avant tout une question d'inter-relations, de mettre en perspective les choses les unes par rapport aux autres, c'est ouvrir les champs clos des spécialistes, de créer de l'horizon. Que du creux de la ville on puisse voir l'horizon des labours, et à l'horizon des labours, les Alpes, ou la mer.

Gilles GUILLOMON souligne la rationalité déjà évoquée des agriculteurs, qui s'adaptent en permanence aux demandes de la société, à la satisfaction des besoins de nos concitoyens. Si ils écrivent peu comme l'a fait remarquer Xavier LOREAU, c'est qu'ils portent le poids de siècles de soumission, et aujourd'hui encore le regard sur l'agriculteur est souvent condescendant. On conteste le développement agricole des trente dernières années, mais il ne faut pas oublier que la population demande des produits de plus en plus élaborés, issus de la recherche, pour une consommation de plus en plus rapide. L'évolution de l'agriculture résulte de choix collectifs, de remises en cause permanentes, elle est le fait de toute la société.

Table ronde finale

Jean-Yves CHAPUIS
Vice-Président
de Rennes Métropole délégué
aux formes urbaines

Gilles GUILLOMON
Secrétaire général de la Chambre
d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Serge BONNEFOY
Secretaire technique de Terres en Villes

Marc MORAIN
Chef de groupe Urbanisme du Certu

Michel CORAJOUD
Paysagiste

Jean-Yves CHAPUIS précise qu'il y a eu une évolution culturelle, on ne peut plus concevoir la ville sans la campagne, sans l'agriculture, sans la nature dans la « ville archipel ». La ville s'invente continuellement, elle n'est jamais figée, et le paysage non plus n'est pas naturel, c'est une entité construite. La ville doit être désirable plutôt que durable ; la ville, ce sont des relations humaines qu'il faut rendre les plus humaines possibles. Qu'est-ce que faire société aujourd'hui ? Cette réflexion sur la ville doit être menée à l'échelle globale, par exemple de Saint Malo jusqu'à Nantes et Saint Nazaire, sans s'arrêter aux démarches réglementaires, nos concitoyens n'habitent pas un SCoT ou un PLU, ils habitent une rue, un paysage, ils habitent avec des gens. La ville doit être une entité qui amène à se réunir tous ensemble pour débattre de son devenir. Après guerre, la ville a été faite par les infrastructures avec les ingénieurs des Ponts, puis par le projet urbain avec les architectes-urbanistes, maintenant les sciences sociales participent à la réflexion, mais aujourd'hui il faut y rajouter les sciences de la vie, celles du monde agricole. On a besoin de toute les compétences, on ne peut plus parler seul de la ville. Edgar MORIN disait «ce qu'on sait aujourd'hui, c'est qu'il y a de l'incertitude dans la connaissance et qu'il y a de l'incertitude dans l'action» : la stratégie urbaine aujourd'hui c'est savoir faire des paris, Blaise PASCAL a raison contre DESCARTES, il faut parier sur une dynamique commune à tous, inventer un nouveau contrat, être dans le collectif. Ce projet collectif demande de savoir faire des compromis entre acteurs car on ne peut continuer sur le mode de développement actuel.

Marc MORAIN rejoint Jean-Yves CHAPUIS sur l'enjeu de travailler ensemble et remarque que cette journée s'inscrit dans cette démarche par le décloisonnement disciplinaire qu'elle offre. Il souligne un premier défi, celui de la gouvernance de la planification métropolitaine. Pour traiter d'agriculture ou de trame verte et bleue, les SCoT sont souvent trop petits. Certaines agglomérations ont déjà amorcé des réflexions d'inter-territorialité avec la mise en place d'inter-SCOT. L'agriculture aussi a ses défis, elle est marqué par beaucoup de contradictions, à l'interface d'enjeux globaux : sécurité alimentaire, circuits courts ou mondialisation, patrimonialisation ou production, et la concurrence entre productions alimentaires et production énergétique. Donc beaucoup de contradiction à gérer et l'on peut peut-être mieux les assumer collectivement. Autre défi, celui du développement durable dans la planification, qui doit donner une visibilité et une certaine constance dans les orientations d'urbanisme, notamment via les SCoT. C'est important pour les agriculteurs qui, eux, se situent dans une échelle longue. Il faut travailler avec les SAFER et les Chambres d'agriculture sur les politiques foncières, les PAEN, qui sont des outils pour cette visibilité, comme les avancées des lois Grenelle et LMA (loi de modernisation de l'agriculture) qui fixent des objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels dans les SCoT et PLU. Enfin, la planification permet de fixer les limites, et c'est important de pouvoir donner des limites intangibles à certains territoires agricoles.

Serge BONNEFOY constate que cette journée a montré combien le sujet est intéressant mais qu'on est loin d'en avoir fait le tour. Le débat reste ouvert de savoir si l'agriculture fait partie du projet urbain, et à quelle échelle. On commence à sortir de la confusion des rapports entre ville-campagne, ville-ruralité péri-urbaine et ville-agriculture. L'équation agriculture = campagne = ruralité ne permet pas de rendre compte de la complexité des choses. Se pose aussi la question des échelles : quelle gouvernance au niveau du grand territoire pour intégrer les grands espaces agricoles, entre Nantes et Rennes par exemple. En France, la situation semble assez confuse entre des agglomérations qui s'emparent du sujet, des schémas régionaux non prescriptifs, un État dont on ne sait pas tout à fait quelle est sa parole en la matière. Même si l'on constate la montée en puissance des intercommunalités, il y a encore fort à faire pour arriver à des projets globaux. La question des interfaces bâti/agriculture est aussi loin d'être complètement traitée. Si on veut que le monde agricole soit acteur, il faut partir aussi de la logique des exploitations, creuser ce que les systèmes d'exploitation ont créé comme espaces, comme relation avec l'urbanité. D'où la question d'un retour à l'agronomie : peut-on traiter de l'agriculture dans la ville, sans approfondir la connaissance du système d'exploitation, de l'agronomie, du parcellaire. Il est temps de revenir à des fondamentaux qui sont en train d'être revisités.

Gilles GUILLOMON : Le pas de temps de l'agriculture est différent, beaucoup plus long, il conditionne les décisions des agriculteurs et leur gestion du risque. D'où un besoin d'approfondir cette compréhension sur la gestion du temps et éventuellement de l'utilisation de l'espace entre la ville et le monde agricole. Aujourd'hui, heureusement tout le monde semble admettre que l'agriculture est bien une composante à part entière du territoire. Le territoire est vivant, il est modulable, il ne doit pas être sanctuarisé tout le temps. Là est l'intérêt des pôles Recherche au sein des Chambres d'agriculture qui intègrent désormais la dimension société-territoire. Par ailleurs, les questions énergétiques et effet de serre impacteront l'agriculture, mais les connaissances restent pleines d'incertitudes ; il faut mobiliser la recherche agricole car cela impactera l'organisation du territoire et la fonctionnalité agricole, les agriculteurs devront s'adapter en permanence. Enfin, il faut remettre au centre des préoccupations pas seulement l'agriculture mais aussi les agriculteurs, et leur projet de vie, notamment en secteur périurbain où les jeunes agriculteurs ont les mêmes aspirations que les jeunes urbains, avoir du temps libre, prendre des vacances... Cela a un impact sur l'organisation du travail dans les exploitations et même sur la reprise des exploitations agricoles et le renouvellement des générations.

Michel CORAJOUD : Des choses extrêmement positives ont été dites sur la « planification agricole », c'est à dire la maîtrise foncière, la production, l'environnement, le patrimoine, l'énergie... Une pensée du territoire agricole est en train de se mettre en route. Ce qui n'est pas établi, c'est la continuité entre ville et campagne. La mise en perspective de l'une par rapport à l'autre n'est pas encore faite. On n'utilise pas suffisamment l'outil projet qui est une représentation concrète du territoire. Le projet permet de contextualiser, de rapporter des contradictions qui se résorbent facilement dans une représentation plus parfaite de la territorialité, dans des images plutôt que par des cartes. Plus facilement dans le projet que dans la planification abstraite, l'espace comme support, comme substrat, a des capacités à donner des réponses à des questions qui paraissent insolubles. Il existe un continuum territorial, qui va du cœur de la ville jusqu'à la nature, et comme la campagne est au centre de ça, je pense qu'il y a dans la campagne un creuset de solutions extraordinaires à trouver.

Jean-Yves CHAPUIS partage la nécessité de passer au projet, de ne pas rester à la planification qui est éloignée du vécu des gens. Par exemple à Bordeaux, Michel CORAJOUD a su travailler des séquences urbaines qui vont du minéral, de la place de la bourse, vers le végétal, pour remettre la Garonne au centre. Le projet « confortable », le travail sur la ville à travers l'espace public permet de redonner une nouvelle vision de la ville, et une nouvelle mobilité avec le tramway de Bordeaux. De même, à Lyon, le travail autour de la cité internationale a été prolongé sur 40 kms le long des berges du Rhône. Dans la réflexion rennaise sur la ville-territoire et la ville des proximités, toutes les communes doivent trouver leur place dans ce projet confortable. Chaque citoyen peut accéder aux services de la vie quotidienne à proximité de chez lui, dans sa commune, mais aussi aux grands équipements de la métropole par les transports en commun. Et à une échelle plus grande encore, l'habitant de Mordelles fait aussi partie de la ville parisienne au sens large, à ses 20 millions d'habitants à moins de deux heures de TGV. Le projet de pôle multimodal EuroRennes se positionne dans cette qualité là, dans cette attractivité. Hier, les gens allaient où les entreprises voulaient s'implanter, aujourd'hui les entreprises vont là où les gens veulent vivre. Et la qualité de ville, ce n'est pas que le bâti qui serait le plein, cela englobe aussi l'agriculture, la campagne, qui n'est pas du vide, mais comme dit Michel CORAJOUD, elle constitue le monument de cette métropole. Là est l'importance du travail de projet. Il ne faut pas s'arrêter à la question technique, mais utiliser des mots que les gens comprennent, comme le « projet confortable » de Michel CORAJOUD, pour que la conception soit partagée, co-produite. L'évolution des modes de vie, les nouvelles technologies expriment le besoin de réponses nouvelles, elles obligent le politique et les institutions à de nouvelles formes de dialogue. On retrouve là l'incertitude dont parle Edgar MORIN. Il est important de travailler sur des projets plus vastes et d'avoir des projets sur ce grand territoire.

Michel CORAJOUD insiste sur le mot confort. Dans le projet de Bordeaux, il y avait un pacte avec le maire, « ensemble nous avons convenu que le mot confort allait devenir notre credo. Avant les choses étaient pensées sur le mode « fonctionnel », il fallait que les choses marchent. Le confort, c'est du fonctionnel « heureux » ; se préoccuper du bonheur des gens, ça peut sembler indécent mais ce n'est pas totalement inutile, c'est faire en sorte dans tous les détails qu'ils se sentent au mieux au sein d'un espace. Là doit être le projet politique : faire une ville confortable pour ses habitants. Et les habitants vous le rendent bien, quand ils s'approprient les aménagements, ce sont les meilleurs honoraires qu'on puisse toucher. Entre praticiens et politiques, on doit trouver des mots qui nous associent, comme ce simple mot de confort. Et d'ailleurs ça ne vaut pas que pour la ville, je me désespère qu'on ne m'ait pas demandé de travailler sur un espace rural confortable.

Gilles GUILLOMON : Charles LE PRÊTRE nous a dit qu'il avait fallu trente ans pour reconsidérer l'agriculture dans les projets d'urbanisme, et il faudra encore quelques années pour qu'on y mette l'agriculteur, mais ça viendra. L'ambition du programme local pour l'agriculture mené sur Rennes est d'essayer d'établir entre le monde agricole et la ville une grille de lecture commune qui permettra de faire le pont. Avec l'observatoire de l'agriculture, avec l'atlas parcellaire, on se donne des outils pour travailler ensemble, avoir les même repères, tout en sachant que c'est vivant, que ce que l'on fait n'est pas fini ; modestement on apporte notre contribution mais on en laissera pour les générations d'après.

Serge BONNEFOY parle de Val DURANCE, de la recherche d'une figure de quelque chose de rural, au-delà de celle de la ville diffuse. Dans cette consultation spécifique, on a été capable de créer des outils, une gouvernance pour aller matérialiser un projet commun d'un territoire qui retrouve une diversité, un équilibre et qui met l'agriculture, et même la figure du parc agricole, au milieu du projet. Le plan paysager des Pouilles relève de la même ambition, mais aujourd'hui, il est difficile de voir en France quelles sont les gouvernances à notre disposition pour conduire ces démarches. Alors que la décentralisation n'est pas achevée, on avance mais on est bien loin d'avoir toutes les conditions pour conduire un projet de cette ampleur allant, comme l'a dit Michel CORAJOUD, du centre ville jusqu'à la nature.

M. MORIN partage le fait qu'il faut partir d'un projet. Il faut faire en sorte que les SCoT, les PLU au service d'un territoire deviennent des lieux de projets non abstraits. On peut avoir dans un document SCoT des orientations d'aménagement qui conditionnent les extensions urbaines, interdise l'habitat isolé, on peut donner des limites claires à la parcelle, on peut avoir des prescriptions qui touchent à la multi-fonctionnalité des espaces péri-urbains... On peut faire en sorte que ces documents de planification ne soient pas abstraits, ou gazeux.

Jean-Yves CHAPUIS : La gouvernance, c'est un double mouvement : à la fois, le pouvoir le plus proche des gens, créer de la vie collective, des relais et en même temps un pouvoir de stratégie urbaine, plutôt concentré, mais il faut accepter qu'il y ait confrontation dans ce double mouvement, entre les solutions concrètes et le grand projet. Et pour cela, dans un monde incertain, il faut accepter de discuter avec des gens différents de soi, l'altérité c'est ça l'intérêt de la ville : se confronter aux autres, pouvoir échanger. Les SCoT mettent simplement en place le projet - dans une démocratie, il faut bien des règles -, mais il faut avoir un récit politique sur sa ville, savoir raconter sa ville. Par exemple le maire de Bruay-la-Bruissière qui pensait : « finalement, ma ville, ce n'était qu'un projet industriel, il faut que j'en fasse un projet urbain ». Avec le paysagiste Gilles VEXLARD, on a travaillé sur la notion d'image : comment en modifiant la perception d'un espace, les habitants pourraient se le ré-approprier ? En créant ce paysage avec les gens, on fait des transformations fondamentales. Jean-Paul DOLLE disait une très belle phrase : « La ville, ce n'est pas qu'une idée spatiale, c'est une idée mentale », c'est fait pour les gens, c'est fait pour que les gens l'habitent. Au niveau des responsables politiques, ce dont il faut discuter, c'est bien le projet de vie de ville et de tous les habitants qui font la ville. Et se méfier de mot comme la ville durable ou la ville numérique, qui « re-technifie » la ville, il faut faire une ville confortable.

Serge BONNEFOY : l'évolution de la ville, la métropolisation, ce sont aussi des questions posées à la politique agricole. Il s'agit donc d'inclure du territoire dans la PAC. Les leviers disponibles pour les régions et les territoires sont faibles pour mettre en adéquation l'agriculture et l'évolution de la ville : les crédits agricoles de la région Île-de-France représentent 2,57% des aides européennes à l'agriculture francilienne. D'où la question de la décentralisation : cette évolution du monde agricole vers une meilleure prise en compte du territoire conduira à terme à des gestions plus proches du territoire.

Anne-Marie HENRIOT : On a encore des débats sur la gouvernance comme on les a sur la planification. Mais ce n'est pas en mettant la gouvernance avant qu'on arrivera à construire un bon projet : un bon projet construit sa propre gouvernance. Ce qui manque dans la planification c'est le travail concret dans l'espace, sur l'espace et dans son appréhension : il n'y a que le travail du projet qui peut le produire.

Pascal TOCQUER, chargé de mission à la communauté d'agglomérations du Pays de Lorient en charge de l'agriculture, revient sur le rapport ville-campagne qui ne peut pas être réduit à un projet de répartition entre les espaces non-bâtis et les espaces bâtis, entre l'agriculture ou de l'urbain. Cette relation ville-campagne est aussi un projet territoire pour les générations futures. Cette répartition doit répondre à la question : quelles sont les limites définitives du développement territorial en matière d'urbanisation, de zones d'activité, d'habitat, au-delà desquelles je risque de compromettre la vie de mon territoire, sa capacité à nourrir les habitants, à apporter de l'eau potable, à produire une diversité de paysages ? Il faut remettre ce territoire des générations futures un peu plus en avant parce qu'il fait le lien entre ces relations villes-campagnes et les freins à mettre - pas partout mais quand il le faut - à un développement effréné qui ne peut pas être éternel .

Jean-Yves CHAPUIS le rejoint sur l'idée d'inventer un nouveau mode de développement. Il ajoute la question des loisirs : être en vacances dans sa ville, sans toujours partir au bout du monde. On a gagné du temps libre, il nous faut aussi un territoire qui va avec, où on peut avoir d'autres formes d'activités, pas uniquement un territoire de travail, où l'on dort. Ce sont ces usages qui ont été pris en compte sur les berges du Rhône, de la Garonne ou sur l'île de Nantes. Le débat sur ce développement humain n'est pas assez fort. Une femme de ménage avec ses horaires et ses contraintes doit pouvoir se loger dans la ville centre ; les maisons économes en énergie doivent surtout être accessibles aux ménages à faible revenus. On est encore trop dans une conception spatiale du territoire, on ne lie pas assez l'idée mentale et l'idée spatiale.

Charles LEPRETE, élu à la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, remarque que l'on est à la veille de la réforme de la PAC, qui se profile à l'horizon pour une période 2013-2020. Il s'interroge sur le façon dont la nouvelle PAC pourrait prendre en compte les contraintes spécifiques de l'agriculture périurbaine et compenser ses « handicaps », comme cela se fait pour l'agriculture de montagne.

Serge BONNEFOY : Pour l'Europe, les problèmes d'agriculture péri-urbaine doivent se résoudre en « tenant les villes » dans leur expansion, et il n'y a pas de réel handicap avéré, ni de souhait de l'Europe de créer un nouveau type d'agriculture à handicap, compte tenu des difficultés politiques de gestion de « l'indemnité compensatoire de handicap en montagne ». Au niveau national, il y a eu quelques avancées pour l'agriculture périurbaine dans les contrats territoriaux d'exploitation ou dans les mesures agri-environnementales.

Clôture

Bernard POIRIER, après avoir remercié les partenaires organisateurs et les intervenants, conclu cette journée : Terres en Villes se veut être un lieu d'échange où acteurs de la ville et acteurs agricoles peuvent dialoguer sereinement. Donc cette rencontre a parfaitement remplit son rôle. Les chantiers à venir sont toujours, en permanence, renouvelés. Certains sujets qui sont clairement ressortis des débats : entre autre, la gouvernance, l'inversion du regard, la notion de temps. La question de la politique agricole n'est peut-être pas la seule entrée, la politique de cohésion peut aussi aider à clarifier. La gouvernance tend à changer, les agriculteurs ne parlait qu'à l'État, les urbanistes ne parlait qu'au élus et habitants, aujourd'hui l'inversion du regard avance et Terres en Villes y contribue mais cela prendra bien sûr du temps avant d'infléchir les tendances de terrain, on travaille sur le long terme. Les échanges ont parlé de choses concrètes, palpables, de l'expérience vraie avec ses limites, ses ratés, ses réussites, ce qu'il faut continuer à faire ; c'est à chaque fois sur la base du réalisme, de ce qu'on peut faire, que l'on fonde aussi notre expérience. Ces échanges ont été riches, merci aux participants.

Ateliers européens sur l'interface entre formes bâties et formes agricoles dans les projets d'aménagement

Atelier 1
Les périmètres régionaux d'intervention foncière agricole en Ile-de-France et la ceinture verte de Bruges

Atelier 2
Les expériences de Rennes Métropole et les expériences allemandes

Atelier 3
Le projet agricole des terres du Velin (zone maraîchère du Grand Lyon) et le parc agraire de Baix Llobregat (Barcelone)

Atelier 4
Le Parc de la Deule et le parc agricole de Milan Sud

FICHE EXPÉRIENCE

Le PRI agricole des côteaux de l'Aulnoye, Courbon

Le PRIF agricole des coteaux de l'Aulnoye, Coubron

Pays : FRANCE
Ville : COUBRON (Seine-Saint-Denis)
Surface : 414 ha
Surface agricole : 50 ha
Population concernée : 4 696 habitants

Aire de compétence : Ile-de-France
Superficie : 12 012 km²
Population (au 1er janvier 2009) **:** 11 746 000 habitants

Le contexte

Entre 10 et 30 kilomètres autour de Paris, la Ceinture verte (266 000 ha soit 22% de la superficie régionale) comporte encore 60 % d'espaces ruraux. En grande partie agricole (32 %), ces territoires sous forte pression de l'urbanisation, représentent plus de 20% des exploitations et 26% des emplois agricoles franciliens, répartis entre grandes cultures, élevage et agriculture spécialisée *(maraîchère, arboricole et horticole)*. De 1980 à 2000, la surface agricole de la ceinture verte a diminué de 20%. Dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles passait de 3 300 à 1 200 (- 60 %)[1].

Dès la création du Conseil régional d'Ile-de-France en 1976[2], la loi prévoit en parallèle la création de l'**Agence des Espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV)**, établissement public régional à caractère administratif destiné à garantir la préservation des espaces ouverts. La Région Ile-de-France, via l'AEV, contribue au maintien des espaces agricoles, notamment par la création des Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière.

Les PRIF sont des périmètres au sein desquels la Région est autorisée à acquérir. Issu d'un travail en partenariat avec les collectivités locales, les PRIF sont délimités et votés par les conseils municipaux, le conseil d'administration de l'AEV et créés par délibération du Conseil régional. Ils peuvent être mis en place sur l'ensemble du territoire régional.

[1] *« Les espaces agricoles : des territoires stratégiques pour la Région Ile-de-France », Pierre Clavel, François Huart, Jacques Lorain, Nathalie Madrid, Jean-Pierre Pioger, Nicolas Rodriguez, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France – Revue POUR, numéros 205-206, page 117-124, 2010*
[2] *Alors Etablissement Public Régional, les Régions deviennent collectivité en 1986.*

Initialement, ils concernaient les espaces naturels et forestiers. Ils ont été étendus aux espaces agricoles à partir de 1990 avec le premier PRIF agricole sur le Plateau de Saclay et généralisés à partir de 2000 par la signature d'une convention entre AEV et la SAFER. Cette convention a été renouvelée en 2008[3].

Le PRIF permet une veille et maîtrise foncières en procédant selon plusieurs manières : par acquisition amiable, par préemption *(droit de préemption ENS délégué ou SAFER)* ou par expropriation. Ces différentes procédures peuvent être utilisées successivement ou simultanément ; la grande majorité des acquisitions se réalisent cependant à l'amiable. Les espaces acquis sont ensuite gérés par l'AEV ou remis à bail à des agriculteurs sur un long terme.
En 2009, la Région comptait 73 PRIF approuvés, dont 1/3 était des PRIF à dominante agricole. Ils

concernent 35 824 ha au 31 décembre 2008, dont environ 40% d'espaces agricoles. Les PRIF constituent un des outils principaux permettant de protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers en Ile-de-France. Les PRIF à dominante agricole connaissent une forte progression depuis leur création et sont amenés à se développer[4] en affichant un réel projet agricole.

Le projet des coteaux de l'Aulnoye

Le PRIF des coteaux de l'Aulnoye (680 hectares) affirme la volonté régionale de maintenir et de valoriser un réseau d'espaces non urbanisés entre la forêt régionale de Bondy et le parc forestier de la Poudrerie.
Au sein de ce territoire, une exploitation agricole en élevage bovin laitier a maintenu un paysage prairial et bocager unique en son genre dans un secteur très urbanisé de la Seine-Saint-Denis. Cette exploitation, avec vente directe de lait auprès des habitants des villes voisines, arrivant bientôt en fin d'activité, l'AEV est porteuse de la réflexion sur le devenir agricole du territoire. Le parcellaire, très morcelé et propriété de très nombreuses familles, faisait l'objet d'une rétention foncière avec visée spéculative ; les propriétaires laissant les terres à l'abandon, et évitant la signature de tout contrat avec l'agriculteur. La préemption ne permettant pas d'acheter les terres pour les redonner à l'agriculture de manière sécurisée (aucune transaction ne se faisant), l'AEV et la commune ont décidé conjointement de procéder par expropriation, cas unique dans les interventions de l'AEV en zone agricole. Sur la base d'une étude de territoire, un groupe de travail comportant l'ensemble des acteurs agricoles franciliens a été constitué pour aider l'AEV à définir les systèmes d'exploitation pouvant réinvestir le territoire à terme. Les élus du territoire, ainsi que la société civile locale, ont pu participer à la réflexion lors de l'organisation de plusieurs comités d'usagers et d'élus. La procédure d'expropriation par la Région, arrivant à son terme en 2010, l'AEV va installer sur la nouvelle propriété régionale *(environ 50 hectares de SAU5)* un éleveur bovin lait-viande, en agriculture biologique. Cet éleveur sera également locataire d'un bâti acquis par la Région.
Le groupe de travail agricole a appuyé l'AEV dans le choix du repreneur, ouvrant une phase de transition avec l'exploitant en place qui part bientôt à la retraite.
Une Charte de territoire des coteaux de l'Aulnoye, actuellement limitée à la seule commune de Coubron (en Seine-Saint-Denis), devra être étendue aux communes voisines de Courtry, Le Pin, Villeparisis (en Seine-et-Marne), Montfermeil…

[3] *Etat des lieux – Les politiques agricoles périurbaines en Ile-de-France, Terres en Villes, 2010*
[4] *Etat des lieux – Les politiques agricoles périurbaines en Ile-de-France, Terres en Villes, 2010*

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

FICHE EXPÉRIENCE

La ceinture verte de BRUGES

La ceinture verte de BRUGES

Pays : BELGIQUE – Région Flamande
Province de Flandre Occidentale
Ville : BRUGES et ses environs
Surface concernée : 66 129,4 ha
Surface agricole : 44 306,7 ha
Nombre d'habitants : 275 500 habitants

Le contexte

La Région de Bruges est stratégique en raison de l'importance économique du port de Zeebrugge (importante plateforme logistique).

L'idée du projet est assez récente puisque les réflexions ont débuté en 1999.

Le projet

Le projet qui a été approuvé par le Gouvernement Flamand le 14 Septembre 2007, poursuit **deux objectifs :**

1. Améliorer l'accessibilité au port de Zeebrugge (plateforme logistique) par la décongestion du trafic autoroutier.
2. Améliorer le cadre et la qualité de vie dans la région de Bruges pour y attirer de jeunes ménages et entreprises.

Il comprend **quatre grandes actions :**

- La mise en valeur de la ceinture verte autour de Bruges : 'Groene fietsgordel Brugge'.
- L'aménagement de l'axe Gand – Bruges – Zeebrugge : 'Mobiliteitsas Gent-Brugge-Zeebrugge'.
- L'aménagement d'un parc paysager régional : 'Bulskampveld'.
- L'aménagement foncier rural dans le territoire de Jabbeke-Wingene

Pour réaliser ce projet, on a privilégié une **démarche concertée** s'appuyant sur la création de forums, l'établissement de plan d'aménagement et la signature d'une charte.

La mise en valeur de la ceinture verte, Groene fietsgordel Brugge

La ceinture verte a une superficie de 45 000 hectares dont la moitié est agricole. Les communes concernées comptent 180 000 habitants. Vlaamse Landmaatschappij (VLM) est le maître d'oeuvre du projet qui a débuté en 2008.

La ceinture verte de Bruges reprend le modèle anglais :
« La proposition originale de ceinture verte est claire. Elle a été introduite il y a soixante ans pour protéger la campagne de l'étalement urbain et pour conserver le caractère et la vitalité des villes. Les services exosystémiques rendus par les ceintures vertes sont hautement significatifs et ont une valeur économique qui est souvent sous estimée ou tout simplement incomprise.
Nous pensons que ces territoires pourraient prendre une signification encore plus grande en période de changement climatique, de croissance de la population et de recherche d'une économie à faible émission de gaz à effet de serre. Ils peuvent aussi aider à créer une société plus saine en offrant un espace pour les activités extérieures et la production alimentaire locale. « Green belts, a greener future » Natural England 2009.

Cette mise en valeur cherche à :

- Développer la nature
- Conserver les paysages en les aménageant
- Construire de nouvelles pistes cyclables sécurisées, ponts au-dessus de grandes infrastructures et d'infrastructures d'accueil pour cyclistes et promeneurs.

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

FICHE EXPÉRIENCE

La démarche de RENNES MÉTROPOLE

La démarche de RENNES MÉTROPOLE

Le contexte

Le bocage breton est un paysage construit pour et par l'agriculture, accueillant traditionnellement un habitat rural diffus. L'histoire récente a combiné une urbanisation périurbaine galopante avec une modernisation radicale de l'agriculture. Les agriculteurs sont moins nombreux à gérer des exploitations plus grandes où le maillage bocager s'élargit alors que les citadins sont de plus en plus nombreux à « pratiquer » la campagne.
Dans le contexte rennais de forte dynamique urbaine, et donc de pression foncière importante, comment structurer le territoire, comment rendre lisible la ville ? comment préserver une activité agricole viable ?

Marc Rapillard - Pays de Rennes

Une longue tradition de planification

Rennes Métropole est marqué par la juxtaposition directe entre la ville-centre, dense, et la campagne agricole, avec une limite franche matérialisée par la rocade.
Depuis quelques décennies, cette limite est un enjeu pour les urbanistes, afin d'éviter l'étalement urbain en tache d'huile ou en doigts de gant. Préserver la part naturelle et agricole, limiter le mitage, faire la ville compacte, sont des principes affirmés dès le SDAU de 1983. Aujourd'hui, ce projet d'aménagement s'est affiné dans « la ville-archipel » du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes approuvé en 2007.
La ville-territoire, multipolaire, intègre en son sein des espaces de campagne qui lui sont consubstantiels, comme la mer à l'archipel. Les communes périphériques de l'agglomération accueillent désormais l'essentiel du développement urbain, et traduisent ce développement économe de l'espace, souvent sans pouvoir s'appuyer sur des frontières physiques aussi nettes que la rocade.

Michel Ogiers

Le Programme Local de l'Agriculture

L'agriculture essentiellement laitière du Pays de Rennes demeure dynamique et viable au sein d'une filière localement porteuse d'emploi. Cette agriculture d'élevage est soumise à des normes sanitaires, des règles de distances vis à vis des riverains pour les bâtiments d'élevage et les épandages, et elle est donc fragilisée par le mitage. Les responsables agricoles locaux mettent la priorité sur la défense de l'outil de production *(le foncier agricole et les sièges d'exploitation)* et doivent lutter contre les velléités de valorisation spéculative. Les élus et les agriculteurs du Pays de Rennes ont donc un intérêt commun à travailler ensemble, pour lutter contre le mitage et pérenniser l'activité agricole, mais aussi pour garantir un cadre de vie agréable avec une campagne accessible. C'est la raison pour laquelle ils ont signé ensemble en 2008 le *« Programme Local de l'Agriculture »* (PLA) qui définit différents thèmes de collaboration : *observatoire de l'agriculture, prise en compte de l'agriculture dans les PLU, foncier, bocage, circuits courts...*

Rennes Métropole, avec ses partenaires, traduit cette prise en compte de l'agriculture à l'échelle du grand territoire, avec le SCoT et ses « champs urbains », le PLH qui induit une mixité des formes urbaines, mais aussi à l'échelle opérationnelle, avec le diagnostic agricole participatif des PLU, la politique de maîtrise foncière, l'atlas du parcellaire agricole, les études d'impact agricole des opérations d'urbanisme communautaires et la compensation foncière pour les exploitations agricoles touchées par l'urbanisation.
Les opérations urbaines prennent en compte le paysage agricole, le traitement des franges de la ville doit donner à voir la campagne plutôt que lui tourner le dos, offrir des limites bâties pérennes et de qualité, ouvrir vers des espaces agro-naturels accessibles plutôt que de sur-dimensionner les espaces verts, relier les plantations urbaines aux réseaux de haies et de chemins bocagers…

Enfin, le monde agricole et les collectivités sont associés pour développer les circuits courts *(marchés, magasins fermiers collectifs, produits bio et locaux à la cantine…)*, intégrer l'agriculture dans le Plan Climat Energie Territorial, et préserver de l'espace naturel *(éco-pastoralisme et biodiversité, gestion hydraulique…)*.

Christophe Simonato

Quelques exemples de projets urbains intégrant la relation aux espaces agricoles riverains

ZAC Beausoleil à Pacé

Située en première couronne rennaise, la commune de Pacé (8700 habitants) a confié la conception de la ZAC Beausoleil à l'atelier P. Madec et la SETUR.
L'objectif de cette opération en continuité avec l'existant est d'offrir aux habitants un cadre paysager de qualité le long des vallées de la Flume et de Champalaune. Cet objectif s'appuie sur une démarche de croisement entre le bâti et les éléments naturels et agricoles. Le fond de la vallée occupe la partie centrale de l'opération. Les fossés des rabines et les pâturages conservés permettent la gestion de la contrainte hydraulique tout en offrant une présence agricole en interface avec l'habitat. L'organisation urbaine s'appuie sur le parcellaire agricole, pour former de vastes îlots bâtis dont la perméabilité sera assurée par des allées piétonnes transversales. Ce maillage s'appuie sur la trame verte du site constituée par les haies bocagères qui ont été conservées ou recrées.

ZAC du Val de Sermon à Mordelles

Forte de 7450 habitants, la commune de Mordelles est située à une quinzaine de kilomètres du centre de Rennes. La réalisation de la ZAC du Val de Sermon s'inscrit dans la logique de développement durable de la commune de Mordelles, qui a construit 1600 logements depuis 15 ans en consommant 25 ha de terres agricoles. La conception même du projet *(l'atelier P. Madec et l'agence Dupeux-Philouze)* s'est appuyée sur la trame végétale existante et dans l'objectif de conserver au maximum les espaces naturels identifiés. La partie Est du projet sera conservée en espaces verts à vocation de parc rural qui permettra le maintien du corridor écologique identifié *(conservation et création de haies, pâtures, tout en offrant un usage d'espace public ouvert et entretenu)*. L'ensemble favorisera le maintien des connexions écologiques existantes grâce à la création de nouveaux espaces verts dans le projet et le lien vers le bois du château du Haichois. Une attention particulière sera portée aux espèces floristiques choisies afin de limiter au maximum l'usage de pesticides et l'impact de l'entretien.

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

FICHE EXPÉRIENCE

Le Plan paysage des communes de Güstrow et de Neubrandeburg

Le Plan paysage des communes de Güstrow et de Neubrandeburg

Le « Landschaftsplan », outil de concertation et de prospective

Pays : ALLEMAGNE,
Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale
Chef-lieu de l'arrondissement de Güstrow
environ 30 500 habitants
Ville de Neubrandenburg
environ 67 0000 habitants
Surface concernée : la commune

Le contexte

Le Landschaftsplan est un outil de prospective paysagère opposable au tiers

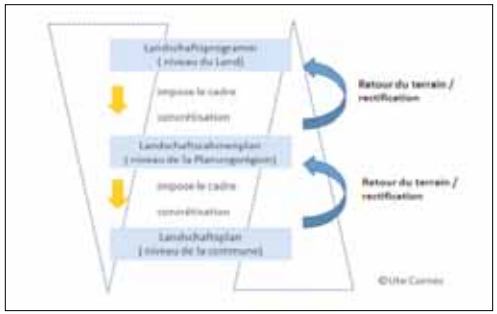

Le projet

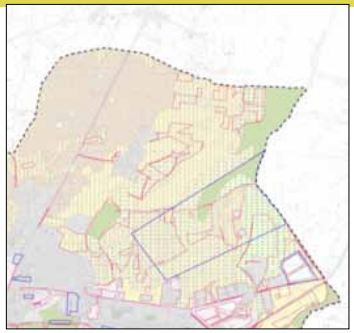

À Güstrow, le projet est fondé sur la conception que le paysage est une ressource.
L'objectif dans cette commune à vocation administrative et culturelle est de maintenir la qualité territoriale.
La commune a expérimenté une démarche innovante de concertation on line.

À Neubrandeburg, l'objectif principal est de développer l'attractivité de cette ville à vocation éducative et de pole urbain d'un territoire rural.
Une des questions principales a concerné la relation entre l'agriculture et la gestion du paysage.

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

Terres en villes

Plaine du VELIN

Pays : FRANCE
Villes : VAULX-EN-VELIN, DECINES-CHARPIEU, Communauté Urbaine de LYON
Surface : 300 ha dont 200 ha, exploités en maraîchage ou en grandes cultures
Population concernée : 1,3 millions d'habitants vivent dans le Grand Lyon (Communauté Urbaine)
Population des 2 communes :
40 000 habitants (Vaulx-en-Velin)
25 000 habitants (Décines-Charpieu)

Le contexte

Face au constat d'une explosion urbaine « dévorant » les campagnes des proches banlieues, déstructurant les collectivité rurales plus éloignées, la région urbaine de Lyon (RUL) a mis en oeuvre un premier programme agricole pluriannuel (1979 – 1984) prévoyant dans **9 « périmètres prioritaires » :**

- une action foncière afin de mieux contrôler les transactions et ainsi de lutter contre la spéculation
- une réorganisation des structures agraires (remembrement, OGAF…)
- un volet économique pour favoriser l'intensification (hydraulique…)

Il s'agissait, par tous les moyens de fortifier les exploitations agricoles et ainsi d'assurer leur pérennité face à la poussée urbaine.

C'est ainsi que, dans le cadre de l'un des « périmètres prioritaires » la SAFER a réussi à contrôler 65 ha auxquels se sont rajoutés 45 ha de terrains communaux (Vaulx-en-Velin), 17ha pour Décines, 11 ha provenant du SYMALIM (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel-Jonage) auxquels il faut ajouter les fonds des maraîchers soit au total un ensemble de plus de 200 ha qui a bénéficié d'un aménagement global *(irrigation, remise en état de carrières abandonnées, lotissement maraîcher, installation…)* au profit d'une quarantaine d'exploitants.

Aujourd'hui, 25 ans après, 7/8 exploitants sur place valorisent les 200 ha agricoles exploités en maraîchage, mais la dynamique de renouvellement reste à consolider et des problèmes de logement pour les repreneurs éventuels d'exploitation sont posés …
C'est la raison pour laquelle une étude de définition d'un projet de territoire sur la zone agricole des communes de Vaulx-en-Velin et de Décines-Charpieu a été confiée par la Communauté urbaine du Grand Lyon au bureau d'études « BLEZAT CONSUTING » qui a rendu son rapport d'étape en avril 2008.

Le projet

Cette « zone verte » de plus de 250 ha est située au contact de l'agglomération de LYON, bordée au nord par une rocade et à proximité du Grand Parc de Miribel-Jonage. Elle est majoritairement agricole, avec une forte production maraîchère. Elle est soumise à un fort risque d'inondation.

Elle est occupée de la façon suivante :

- 200 ha agricoles, exploités en maraîchage ou en grandes cultures
- 17 ha occupés par une entreprise de paysage
- 5 ha boisés
- Une zone constructible de 32 ha
- Un lotissement agricole de ha
- Divers usages et usagers : ranch privé, dépôt de bois…

Du fait de sa position en continuité immédiate de la ville, la zone est également très fréquentée ; cette fréquentation est actuellement mal acceptée par les agriculteurs (fréquentation subie, non désirée et peu contrôlée).

Objectif

Une ouverture et une revalorisation de la zone agricole à orchestrer :

- **ambition n°1 :** Redonner un dynamisme aux acteurs de la zone maraîchère
- **ambition n°2 :** Valoriser la zone et en faire un site exemplaire
- **ambition n°3 :** Ouvrir au public et renforcer les liens avec le territoire

Gouvernance

Un projet communal ou communautaire ?

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

FICHE EXPÉRIENCE

Parc agraire d'EL BAIX LLOBREGAT

Terres en villes

Parc agraire d'EL BAIX LLOBREGAT

Pays : ESPAGNE (Catalogne)
Ville : El Prat de Llobregat
(Sud de la métropole barcelonaise)
Surface agricole : 2 938 ha
Nombre de communes concernées : 14
Population concernée : 730 000 habitants
Métropole barcelonaise : 5 327 872 habitants

Parc Agrari del Baix Llobregat

Le contexte

L'espace agricole du delta de Llobregat se trouve à un peu plus de 5 km au sud de Barcelone, niché entre les massifs de Garraf et de Collserola.
La forte croissance économique et démographique qui a marqué la période 1950 à 1975, la concurrence des productions agricoles andalouses ont marqué profondément l'espace agraire.
Une partie des terres agricoles les plus fertiles ont été transformées en sol urbain et industriel.

La réaction des agriculteurs et de leur organisation, la Fédération des agriculteurs de Catalogne (Unio de Pagesos de Catalunya), a conduit à rechercher une solution claire et efficace en vue de la préservation, du développement et de la gestion de cet espace agricole.

Et c'est en 1998 qu'a été créé le parc agricole.

Le projet

Ce projet a été conduit par le Conseil provincial de Barcelone, le Conseil cantonal d'El Baix Llobregat et l'Unió de Pagesos (Union paysanne), rejoints plus tard par les quatorze communes du territoire du parc agraire. Il a donné lieu à un groupement d'intérêt commun, le Syndicat mixte du parc agraire. En 2006, le ministère catalan de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Action rurale rejoignait le Syndicat mixte du parc agraire.

Objectif

Le parc a pour objectif de *« consolider et développer la base territoriale et faciliter la continuité de l'activité agricole, promouvoir des programmes spécifiques préservant les valeurs (productives ou ressources, écologiques et culturelles) et développer les fonctions (économiques, environnementales et sociales) de l'espace agricole dans le cadre d'une agriculture viable intégrée dans la région et en harmonie avec l'environnement naturel »*

Cet objectif s'appuie sur cinq orientations stratégiques :

- rendre efficace les infrastructures et services généraux
- promouvoir des systèmes de production efficaces respectant l'environnement
- encourager la mise en place de services et la modernisation des exploitations agricoles
- mettre en œuvre une production de qualité intégrée dans les terres, en harmonie avec l'environnement naturel
- consolider et promouvoir le patrimoine naturel et culturel du parc agricole sans interférer avec les activités agricoles

Gouvernance

La direction du parc est assuré par le Consortium du parc agricole (Consorcio del Parque Agrario). Une commission exécutive constituée de 9 membres désignés par les 23 membres du conseil plénier représentant les différents organismes et le secteur agricole assure sa gestion. Le Consortium a également un gérant et un directeur qui sont assistés par un comité technique. Il comprend également un Conseil agricole composé de 30 membres.

Principaux résultats

- la protection de l'espace agricole
- le développement de la production maraîchère de qualité raisonnée
- la consolidation des infrastructures (irrigation…) et du système coopératif agricole
- la commercialisation et la promotion des produits sur le marché barcelonais
- l'ouverture du Parc au public, l'éducation à l'agriculture et l'environnement
- l'exemplarité et la notoriété du Parc agraire

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

Terres en villes

Parc de la DEÛLE

Pays : FRANCE
Ville : Communauté Urbaine de Lille
Surface : 400 ha (à terme 1 000 à 4 000 ha)
Nombre de communes concernées :
7 (Santes, Haubourdin, Emmerin, Houplin-Ancoisne, Seclin, Wavrin et Gondecourt)
Population concernée :
1,5 millions d'habitants vivent dans la métropole lilloise

Le contexte

Le Parc de la Deûle émane du projet de l'OREAM-Nord (1968) de relier la métropole lilloise au bassin minier en formant une *« aire centrale urbaine »* d'échelle européenne. Cette idée d'aménager un parc de part et d'autre de la Deûle naît de la rencontre entre Jean Challet, paysagiste de l'OREAM-Nord et la nouvelle agence de bassin crée par la loi de 1964.
Ce projet, outre sa réponse au problème d'approvisionnement en eau potable – l'eau était au cœur du projet compte tenu du niveau de pollution de la Deûle, répondait à d'autres objectifs : compenser le manque d'équipements de loisirs verts de la métropole, établir une liaison verte structurante entre la métropole lilloise et le bassin minier.

Dans les années 1970, le projet global prévoyait l'aménagement de 1 700 hectares à l'intérieur d'une zone protégée de 2 800 hectares étirés sur près de 15 km de long.

Le projet

À partir des terrains préemptés dans les années 1980, une vaste opération a été mise en œuvre selon un projet dessiné en 1995 par l'équipe de J. Simon, JN. Capart et Y. Hubert.
Ce projet s'appuie sur des principes assez simples : *une intervention discrète des paysagistes, une restructuration du territoire autour de l'axe de la Deûle, une exigence qualitative et écologique forte face à des territoires très dégradés.*
L'équipe construit son projet dans cette nouvelle économie et propose *« entre ville et campagne, un parc diffusé dans le territoire »*. Un réseau de promenades, développé à partir des espaces *« désinvestis »* et du maillage de chemins ruraux réaménagés en partenariat avec les agriculteurs, permet aux citadins de parcourir l'espace agricole périurbain restructuré et paysagé.

Le Parc de la Deûle a obtenu le **Grand Prix National du Paysage** en 2006 et le **prix du Paysage du Conseil de l'Europe** en 2009.

Gouvernance

En octobre 2002, Lille Métropole Communauté Urbaine prend la compétence *« Espace Naturel métropolitain »* et confie la gestion du Parc à un syndicat mixte *« Espace Naturel Lille Métropole »*. Il pratique une gestion écologique. Une équipe d'écogardes y assure la surveillance et l'animation ainsi que des missions d'inventaire.
Grâce à la synergie entre les différents acteurs des collectivités et la forte implication du monde agricole et associatif, le Parc a su renouveler l'image du territoire, renaturer son site, (re)tisser des liens entre ville et campagne, maintenir et développer l'agriculture en place.

Objectif

Dès l'origine du projet, les concepteurs ont cherché à développer la coopération avec les agriculteurs, considérés comme les *« alliés du parc »*. L'intégration paysagère des exploitations, la transformation ou l'ajustement des pratiques, la protection des milieux, sont autant de questions abordées dans les sessions de formation et de sensibilisation organisées à leur intention par le syndicat mixte depuis 1997.

Le projet se décline en trois axes :
Nature « retrouvée »
reconstitution de milieux naturels, sensibilisation et découverte des espaces naturels périurbains, proches des villes.

Nature « domestiquée »
valorisation des paysages agricoles, découverte de l'agriculture périurbaine diversifiée et de ses produits, de l'alimentation biologique.

Nature « rêvée »
un parc botanique fantastique, mêlant plantes et animaux étranges.

Le parc de la Deûle est le symbole de la transformation des regards et des pratiques d'aménagement. Ce morceau de territoire est aujourd'hui l'un des éléments structurants de l'Espace Naturel Lille Métropole, tout à la fois espace naturel récréatif et lieu d'une activité agricole productrice – reconnue indispensable au maintien du paysage et du parc.

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

Parc agricole de MILAN SUD

Pays : ITALIE
Ville : MILAN
Surface agricole : 39 916 ha sur 46 300 ha
Nombre de communes concernées : 61
Population concernée :
3,925 millions habitants vivent dans la métropole dont 3 millions dans les communes support du parc

Le contexte

L'idée de Parc est introduite pour la première fois dans la planification de l'aire métropolitaine vers la fin des années 60. Vers le milieu des années 70, l'idée d'un parc agricole considéré comme une « *grande ceinture verte* » devient plus forte, l'objectif étant de créer une grande zone où coexistent le développement agricole et le besoin d'espace pour les loisirs. Ainsi, en 1983, avec l'approbation de la loi régionale n° 86, le Parc agricole Sud Milano est créé et identifié comme une zone d'importance environnementale. En 1990, grâce à un « *comité de proposition* » constitué par les communes intéressées, il devient alors **parc de ceinture métropolitaine et parc agricole.**

Sa configuration est très particulière ; il ne comporte pas de limites clairement définies et sa configuration se confond avec la physionomie de la plaine immense et fertile du Pô dans laquelle il se trouve enclavé.
Il s'agit donc d'une zone aux dimensions très vastes, constituée en parc précisément pour défendre et valoriser le patrimoine et l'histoire d'un territoire qui, au cours des siècles, a signifié travail, richesse de la terre, agriculture, tradition, défense des eaux.
L'adjectif agricole qui qualifie le parc n'est pas un élément purement ornemental : il exprime la personnalité d'un parc qui tire de l'histoire du territoire ses propres raisons d'être et se situe comme un continuum des parcs contigus du Ticino et de l'Adda Nord.

Le projet

Sur un total de 46 300 hectares, 39 916 correspondent à une activité agricole intense. Il existe à l'intérieur du Parc 910 fermes en activité, avec des cultures par rotation *(riz, maïs, orge, vergers…)*. Plus de mille exploitations agricoles en activité ont leur siège dans les 61 communes du parc mais leurs terres cultivées ne sont pas nécessairement situées à l'intérieur du parc.

Des actions en faveur des agriculteurs ont été rendues possibles par la mise en œuvre d'un programme d'interventions et de collaboration avec les exploitations agricoles baptisé « *Projet spécial agriculture* ». Né en 1988, le projet, lancé par la Région de Lombardie pour les Parcs régionaux, prévoyait une série de mesures visant à promouvoir et à soutenir une agriculture multifonctionnelle. À cela vient s'ajouter la possibilité d'allouer des aides pour le maintien des terres endiguées, la récupération de techniques de cultures traditionnelles presque disparues de nos jours et d'organiser des cours de formation pour les agriculteurs.

Objectifs de l'action architecturale et paysagère

Actuellement, la priorité porte sur la construction de nouveaux bâtiments et installations pour la production dans l'agriculture périurbaine. Cette action concerne surtout de nouvelles installations agricoles.
L'objectif principal est, via le volet paysager, de mettre en œuvre un suivi de la qualité à partir de la conception des interventions, afin d'obtenir le meilleur aménagement paysager et la meilleure prise en compte des besoins agricoles.

Démarche adoptée pour cette action

L'approche consiste à étudier le contexte agricole, l'évolution et l'histoire des sites historiques, le paysage agricole local et ses caractères spécifiques *(canaux et voies navigables, alignement d'arbres, des promenades historiques, etc ..)*.
Toute intervention sur le bâti agricole doit être communiquée au Parc et prendre en compte les orientations suivantes : *respecter la morphologie du site, le typologie architecturale traditionnelle tout en employant des matériaux et des méthodes de construction modernes, adopter des mesures d'insertion paysagère et/ou de compensation environnementale.*

Gouvernance de l'action

Du point de vue stratégique, l'autorisation paysagère est un outil indispensable qui permet de contrôler la qualité des projets et de mettre en oeuvre les mesures compensatrices appropriées. Les candidats sont tenus à mettre en œuvre les prescriptions paysagères de la Commission du Paysage ou à payer des pénalités.

C'est la loi de la Région Lombardie en 2005 qui régit ce dispositif, y compris la création de la Commission du Paysage qui donne un avis sur chaque intervention.

Principaux résultats de l'action

450 demandes d'autorisation sont présentées par an dont au moins 80% sont liées à des projets agricoles et, parmi ces derniers, 30% à des constructions nouvelles.

Contact :
Terres en Villes
40, avenue Marcelin Berthelot
BP 2608
38036 Grenoble Cedex 2
tél. : 04 76 20 68 31
www.terresenvilles.org

Fiche éditée avec le concours financier de Rennes Métropole

Rencontre nationale

Formes agricoles & urbaines dans la ville territoire

Le 30 novembre 2010 à Rennes Métropole

Terres en Villes et ses partenaires (le Certu, Rennes Métropole, la FNAU, l'AURAN, l'IAU de l'Ile-de-France, l'APCA, l'ADAYG...) ont décidé d'entreprendre un travail sur les formes agricoles et urbaines dans la ville territoire.
Cette initiative fait suite à un premier travail sur la prise en compte de l'agriculture dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT), diffusé et approfondi via le projet AgriSCoT, financé par le MAAP et le FEADER dans le cadre du réseau rural français. Il a mis en évidence un changement de paradigme qui font des espaces agricoles et de l'agriculture des composantes structurantes de la métropolisation et de la ville durable du 21e siècle.
Aussi, convient-il d'interroger les figures territoriales, les formes agricoles et les formes urbaines pour faire le tri entre effet de mode, nouvelles pratiques et tendances structurantes.

Echanges avec la recherche, collecte et analyse des bonnes pratiques, séminaires, colloques et autres ateliers de terrain, fiches et notes rythmeront ce travail pluridisciplinaire et multi acteurs qui se matérialisera par l'édition in fine d'un ouvrage aux éditions du Certu.

Contacts

TERRES EN VILLES
40, avenue Marcelin Berthelot - BP 2608
38036 Grenoble Cedex 02
tél. : 04 76 20 68 31 / fax : 04 76 40 38 44
mail : serge.bonnefoy@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org

RENNES MÉTROPOLE
Service prospective Évaluation et Développement Durable
tél. : 02 99 86 63 77
mail : p.verdier@agglo-rennesmetropole.fr

Réalisation et impression : service Imprimerie de Rennes Métropole - décembre 2012